



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



44^e CONSEIL DIRECTEUR

55^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., EUA, 22-26 septembre 2003

RÉSOLUTION

CD44.R4

ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS DE EL SALVADOR, LA JAMAÏQUE ET L'URUGUAY

LE 44^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant à l'esprit les dispositions des articles 4.D et 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé, et

Considérant que l'Argentine, la Barbade et le Costa Rica ont été élus pour faire partie du Comité exécutif au terme des mandats de El Salvador, la Jamaïque et l'Uruguay,

DÉCIDE

1. De déclarer que l'Argentine, la Barbade et le Costa Rica ont été élus pour faire partie du Comité exécutif pour une période de trois ans.
2. De remercier El Salvador, la Jamaïque et l'Uruguay pour les services rendus à l'Organisation au cours des trois dernières années par leurs représentants au sein du Comité exécutif.

(Sixième réunion, le 24 septembre 2003)